

## Projet de loi de finances 2012 : Carpe diem

La primaire socialiste ayant occupé le devant de la scène pendant plusieurs mois, sans compter l'arrivée du bébé présidentiel et les batailles politiques sur le devenir de la zone euro, j'ai eu ma dose de macro-économie et de show-business.

Sans faire trop de bruit, le projet de loi de finances 2012 a été présenté par la féline Valérie Pécresse. Sans aucun commentaire sarcastique, il faudra faire le deuil du "travailler plus pour gagner plus" et définitivement enterrer la fameuse loi Tépà (loi pour le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), la crise de l'endettement public ayant eu raison du projet de société de notre président actuel.

En attendant de pouvoir vous proposer des chiffres plus concrets sur les incidences fiscales, avec des navettes qui auront tendance à se multiplier entre l'Assemblée "bleue" et le Sénat "rose" pour valider le projet définitif, voici quelques commentaires sur les grandes lignes du projet :

### • Une taxe "Robin des bois" :

- Instauration d'une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.

### • Une taxe "Coca" :

- Instauration d'une contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés.

### • Une réduction "cost-killing" des niches fiscales :

- Réduire les dépenses fiscales et renforcer la fiscalité dissuasive.
- Nouvelle réduction homothétique ("robot") de l'avantage en impôt procuré par certains avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu.

- Suppression du dispositif d'abattement d'un tiers sur le résultat des exploitations situées dans les départements d'outre-mer.

### • La fin de l'eldorado immobilier :

- Aménagement de la réduction d'impôt sur le revenu en faveur de l'investissement locatif ("avantage Scellier").
- Prorogation et diminution du taux de la réduction d'impôt sur le revenu en faveur des investissements immobiliers réalisés dans le secteur de la location meublée non professionnelle.
- Création d'une taxe sur les loyers élevés.
- Révision des aides à l'amélioration de la performance énergétique.
- Prorogation du crédit d'impôt sur le revenu en faveur des personnes âgées ou handicapées pour les dépenses réalisées dans l'habitation principale.

Si ce n'est pas déjà fait pour vous, il est grand temps de profiter des dernières acquisitions de la loi Scellier afin de bénéficier d'un taux de réduction entre 22 et 32 %.

Tel le poète Horace, "Carpe diem quam minimum credula postero". Mets à profit le jour présent sans croire au lendemain...



**C. CONSEILS** GROUPE  
VOTRE PATRIMOINE DYNAMISE

**Claude Campagnès, fondateur du Groupe C. Conseils**

12, rue Esprit-des-Lois - BP 50091 - 33025 Bordeaux Cedex

Tél. 05.56.486.000 - rdvpatrimoine@cconseils.fr

www.cconseils.fr